



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Améliorer la prise en charge des malades chroniques du Covid-19

Question écrite n° 4235

Texte de la question

M. Aurélien Rousseau interroge Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la structuration d'une offre de soins qui permet une prise en charge du Covid long. Selon une étude de Santé publique France, environ 4 % de la population française en âge adulte serait touchée par un Covid long. Ces personnes sont pour la plupart en errance médicale. Le Covid long a, au-delà des symptômes médicaux, un impact sur le quotidien des patients, que ce soit dans le cadre professionnel ou privé. La loi de 2022 visant la création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques du Covid-19 doit être pleinement mise en application, afin de construire un parcours de soins adapté. Il lui demande quelle est l'avancée de ces travaux qui doivent permettre une juste prise en charge des concitoyens atteints de cette maladie.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Rousseau](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4235

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 971